

4ème RALLYE REGIONAL DE L'HUVEAUNE

26 et 27 juin 2026

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

| | |
|--|---|
| <u>Parution du règlement :</u> | A réception du règlement visé par la Ligue Régionale du Sport Automobile PACA |
| <u>Ouverture des engagements :</u> | A réception du règlement visé par la LRSA PACA |
| <u>Clôture des engagements :</u> | le 15 juin 2026 à minuit (cachet de la poste faisant foi) |
| <u>Parution du carnet d'itinéraire :</u> | en ligne à partir du 17 Juin 2026 |
| <u>Dates et heures des reconnaissances :</u> | Samedi 20 juin 2026 de 09h à 12h et 14h à 17h et, Vendredi 26 juin 2026 de 09h à 13h |
| <u>Pré-Vérifications administratives :</u> | le 20/06/2026 de 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 |
| Café du Midi – 2 Place Louis Abram- Mazaugues | |
| <u>Vérifications administratives finales :</u> | le 26/06/2026 de 10h00 à 12h00 et 13h15 à 17h15 |
| – Parking de l'hôtel de Ville 13 ave Julien Jourdan- Nans les Pins | |
| <u>Vérifications techniques :</u> | le 26/06/2026 de 10H15 à 12h15 et 13h30 à 17H30 |
| – Parking de l'hôtel de Ville 13 ave Julien Jourdan- Nans les Pins | |
| <u>Heure de mise en place du parc de départ :</u> | le 26/06/2026 de 10h30 à 12h30 et 13h45 à 17h45 |
| – Parking La Ferrage-Nans les Pins | |
| <u>1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :</u> | le 26/06/2026 à 17h30 - |
| Salle du 3 -ème âge- 8 Place de Verdun- Nans les Pins | |
| <u>Publication des équipages admis au départ :</u> | le 26/06/2026 à 17h45 : Parking La Ferrage -Nans les Pins |
| <u>Publication des heures et ordres de départ :</u> | le 26/06/2026 à 17h45 : Parking La Ferrage -Nans les Pins |
| <u>Briefing des pilotes :</u> | 26/06/2026 à partir de 10h00 après émargement aux vérifications administratives finales. |
| <u>Départ 1ere étape le :</u> | Vendredi 26/06/2026 à 19 h 30 Parking Le Ferrage à Nans les pins |
| <u>Arrivée 1ere étape le :</u> | Vendredi 26/06/2026 à 21 h 15 Parking Le Ferrage à Nans les pins |
| <u>Départ 2^{ème} étape le :</u> | Samedi 27/06/2026 à 08h00 Parking Le Ferrage à Nans les Pins |
| <u>Arrivée 2ème étape le :</u> | Samedi 27/06/2026 à 16H45 Parking le Ferrage à Nans les Pins |
| <u>Vérifications finales :</u> | Samedi 27/06 2026 - Parking Le Ferrage à Nans les Pins |
| Taux horaire de la main d'œuvre : | 60 € TTC |
| Publication des résultats le : | 27/06 2026, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent |
| <u>Remise des prix le :</u> | 27/06/2026 à partir de 16 h 45 sur le Podium |

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Marseille-Provence Métropole, en qualité d'organisateur administratif organise en collaboration avec l'association Allauch Racing team en qualité d'organisateur technique les 26 et 27 juin 2026 le 4 -ème Rallye Régional de l'Huveaune MC

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le Visa n°41 et sous le permis d'organiser FFSA n°404 en date du 06/05/2026.

Comité d'Organisation

Président : - **Marc CONXICOEUR**
Membres : Jean-Marc CABONI, Jean CANETTO, Maxime CONXICOEUR, Gilles et Michèle COPPOLA, Paul DE FRAJA, Bernard DION, Guy GASTALDI, Corinne et Francis GINIER, Michel GIRAUD, Nathalie LUCCIARDI-CONXICOEUR, Pascal MANGIAPAN, Patrick PELAT, Alain ROSSI, Jacky ROUBAUD.

Et les bénévoles de l'A.S.A. Marseille-Provence Métropole et d'Allauch Racing Team

Secrétariat du Rallye, Adresse : **ALLAUCH RACING TEAM –15 RUE PIERRE**

AUDOUBERT -13190 ALLAUCH - Téléphone : 06.09.08.05.93

Email : allauchracingteam.organisation@laposte.net

Permanence du Rallye : même adresse que le secrétariat ci-dessus jusqu'au 25 Juin 2026

A partir du 26 Juin 2026 à Nans-les-Pins – Salle du 3^{ème} âge- 8 Place de Verdun- Nans les Pins

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Nom : ALLAUCH RACING TEAM – 15 RUE PIERRE AUDOUBERT – 13190 ALLAUCH

Email : allauchracingteam.organisation@laposte.net

Représenté par Monsieur Marc CONXICOEUR

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

| | | |
|---|-------------------------|------------------|
| Délégué Ligue PACA | M. Jean-Paul POCHON | Licence n° 1793 |
| Président du Collège des Commissaires Sportifs | M. Serge PAILLE | Licence n° 3335 |
| Commissaires Sportifs (au nombre de 2) | M. Jacky PINON | Licence n° 5330 |
| | Mme Maryline DUCARTERON | Licence n° 6840 |
| Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs | Mme Maryline DUCARTERON | Licence n° 6840 |
| Directeur de Course | M, Serge FREVILLE | Licence n° 27121 |
| Directeur de Course adjoint | M Gérard GHIGO | Licence n° 1967 |
| Directeur de Course chargé du Nouveau Rallye | M. Gérard GHIGO | Licence n° 1967 |
| Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES | M. Robert RICHARD | Licence n° 44762 |
| | M. Christian COULET | Licence n° 3650 |
| | M. Marc DUCARTERON | Licence n° 9003 |
| Responsable Chronométrage des ES | Mme Marie RICHARD | Licence n° 49602 |

| | | |
|---|----------------------------|-------------------|
| Délégué au véhicule Autorité | M. Marc CONXICOEUR | Licence n° 9715 |
| Directeur de Course adjoint véhicule TRICOLORE | M. Pascal MANGIAPAN | Licence n° 21916 |
| Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES | Mme Marie-Odile VINCENSINI | Licence n° 9656 |
| | M. Christophe ARIOLI | Licence n° 228702 |
| | M. Jean-Claude TEISSEIRE | Licence n° 22613 |
| Commissaire Technique responsable | M. Bertrand FRANCOU | Licence n° 4010 |
| Commissaire Technique chargé du Nouveau Rallye | M. Bertrand FRANCOU | Licence n° 4010 |
| Commissaires Techniques adjoints | M. Lismon LAMBERT | Licence n° 3582 |
| | M. Dominique TURPIN | Licence n° 119028 |
| | M. Loys BORDERON | Licence n° 183288 |
| | M. Jean-Pierre FORESTELLO | Licence n° 11620 |
| | M. Ben RAHOU | Licence n° 136645 |
| Médecin chef | Dr. Françoise FERAUD | Licence n° 1970 |
| Chargés des relations avec les concurrents | Mme Françoise FREVILLE | Licence n° 111134 |
| | Mme Isabelle FORESTELLO | Licence n° 136486 |
| Chargé des relations avec la presse | Mme Nathalie CONXICOEUR | Licence n° 24311 |
| Juge de Faits : | M. Michel GIRAUD | Licence n° 43386 |
| | M. Patrick PELAT | Licence n° 1413 |
| Véhicule Damier | M. Maxime CONXICOEUR | Licence n° 214228 |
| | Mme. Laura LUCIARDI | Licence n° 400781 |
| Classement / Géolocalisation | CHRONOLIVE | |
| Liaison RADIO | Société AMCOM | |
| Speaker | AM EVENEMENTIEL | |

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3^{ème} Rallye régional de l'Huveaune compte :

- Pour la coupe de France des Rallyes des rallyes coefficient 2
- Les challenges Rallye 2025 Pilotes et Copilotes de la Ligue Régionale du Sport Automobile PACA

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront informés de leur horaire de convocation aux vérifications administratives et techniques.

Les horaires de convocation seront mis en ligne sur **le site de l'ASA MARSEILLE PROVENCE METROPOLE** au plus tard le vendredi 20 juin 2025.

Les vérifications administratives finales se dérouleront le 26 juin 2026 de 10h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h15 - Parking de l'hôtel de Ville 13 ave Julien Jourdan- Nans les Pins.

Chaque équipage devra présenter les originaux des permis de conduire et licences en cours de validité du pilote et du copilote ainsi que le passeport technique et la fiche d'homologation.

Les vérifications techniques se dérouleront le vendredi 26 juin 2026 à partir de 10h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 – Parking de l'hôtel de Ville 13 ave Julien Jourdan- Nans les Pins

Les vérifications finales se dérouleront - Parking LE FERRAGE à Nans-les-Pins – Taux horaire 60 € TTC maxi

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES


Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4^{ème} rallye régional de l'Huveaune doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site internet de **l'ASA Marseille Provence** www.asamarseille.net .

La demande d'engagement est également disponible en ligne à l'adresse www.ffsa-inscriptions.org

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée EN LIGNE puis imprimée et envoyée, les copies de l'ensemble des pièces, avec COPIE des PERMIS de CONDUIRE et des LICENCES pour chaque membre de l'équipage par la poste à **ALLAUCH RACING TEAM 15 rue pierre audoubert 13190 ALLAUCH** avec le règlement des droits d'engagements, au plus tard le lundi 15 Juin 2026 (cachet de la poste faisant foi).

 **Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site www.ffsa-inscriptions.org ou feuille d'engagement reçue sans règlement des droits d'inscriptions sera mise en liste d'attente.**

Le règlement peut se faire par CHEQUE au nom de l'ASSOCIATION ALLAUCH RACING TEAM ou par VIREMENT BANCAIRE IBAN ALLAUCH RACING TEAM : FR36 2004 1010 0826 2268 2F02 962

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum, toutes catégories confondues. L'organisation se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre des catégories (moderne ou historique), en fonction du nombre d'engagés en Modernes et VHRS (limité à 15).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 360 € + 25 € de géolocalisation
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 720 € + 25 € de géolocalisation

Une réduction de 40 € sur le montant de l'engagement sera accordée

*** aux équipages composés de 2 licenciés de l'ASA MARSEILLE PROVENCE METROPOLE,**

*** aux équipages 100 % féminins**

*** aux pilotes de moins de 26 ans dans le cadre du « Challenge Jeune Pilote »**

Les réductions ne sont pas cumulables,

Les chèques seront mis à l'encaissement à partir du 16 Juin 2026

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement :

- Une photocopie des licences pilote et copilote
- Permis de conduire pilote et copilote
- Photocopie 1^{er} page du passeport technique
- Photocopie 1er page de la fiche d'homologation

Les fiches d'enregistrement des équipements de sécurité pilote et copilote seront à remettre lors des vérifications techniques.



Toute demande d'engagement incomplète sera mise sur liste d'attente.

Les droits d'engagement seront totalement remboursés :

- Aux concurrents dont l'engagement aura été refusé,
- Au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure et justifiées, ne pourront prendre part au rallye, sous réserve que la demande parvienne à l'organisateur par mail :

Conformément aux prescriptions générales, la retenue sera de :

- **30% pour les demandes reçues jusqu'à 8 jours avant le rallye**
- **50% pour les demandes reçues moins de 8 jours avant le rallye et jusqu'aux vérifications administratives finales.**

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par SMS.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.3P. – ORDRE DE DEPART

L'ordre de départ est le suivant, V.H.C. – Modernes – V.H.R.S

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants : A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, GT+, RGT, Rally3, GT10, A7S, A7 K, Rally4, F215, F214, A8, R4, N4, R3, A6K, FRC, e-Rallye5, Rally5, R2, F213, FR6, A7, N3, A6, GT9, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures). La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

3.3.1P. Pour la 1 ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour la 2 -ème étape, le départ sera donné dans l'ordre du classement intermédiaire de fin de 1 - ème étape, établi à l'issue de la dernière ES courue, pénalisations incluses, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en nouveau **rallye après abandon**, par le Collège des Commissaires Sportifs, quand le cas est prévu.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard et aux règles spécifiques rallye.

4.1. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard des rallyes.

4.2P. PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard et aux règles spécifiques rallye

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance qui se situera à l'Ancien stade - MAZAUGUES.

L'accès au parc d'assistance se fera le VENDREDI 26 JUIN 2026 à partir de 09H00.

Dans le parc d'assistance, il ne sera toléré qu'un seul véhicule par concurrent, comportant obligatoirement **un autocollant ASSISTANCE**.



Nous vous demandons de bien vouloir respecter toutes les mesures de sécurité en étant muni d'un extincteur, et d'installer une bâche de protection sur votre emplacement.

A l'issue de l'épreuve, nous vous demandons de laisser propre votre emplacement et de jeter les poubelles dans les containers mis à disposition.

Les remorques devront être placées dans le parc à remorques situé aux abords du Parc d'assistance.

4.9.P. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, les voitures seront équipées, pendant le rallye, d'un système de géolocalisation. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors des vérifications techniques le vendredi 26 juin 2026.

Une caution **de 200 EUROS** sera demandée à chaque concurrent uniquement **par CHEQUE à l'ordre de CHRONOLIVE** lors de la remise du matériel.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur sur place ou au maximum trois semaines après le rallye.

Lors de la remise du kit, le bon fonctionnement du système sera vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation.

Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géo - localisation pendant la durée du rallye.

Tout constat de non-fonctionnement entrainera les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate.
- 2ème infraction : 135 €.
- 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanctions à la FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.1P. DESCRIPTION

Le 4 -ème Rallye régional de l'Huveaune représente un parcours total de 214,49 kms

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.840 kms.

Les épreuves spéciales sont :

| | |
|--------------------------------|------------------------|
| ES 1 Camp Long | 3 ,150 kms |
| ES 2/5/7 Mazaugues | 3,810 X 3 = 11,430 kms |
| ES 3/6/9 Les Glacières | 4,800 X 3= 14,440 kms |
| ES 4/7 Descente Nans-les- Pins | 5.410 X 2= 10.820 kms |
| Total des ES | 39.840 kms |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

L'ordre de départ se fera de la façon suivante : VHC – MODERNES – VHRS



Des juges de fait seront positionnés tout au long de l'épreuve afin de veiller au respect du code de la route et des riverains.

La chauffe des pneus est interdite sur le parcours de liaison

Toute infraction pourra être sanctionnée.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Samedi 20 juin 2026 de 09h à 12h et 14h à 17h et

Vendredi 26 juin 2026 de 09 à 13h

Des contrôles seront effectués, toute infraction à la réglementation sera sanctionnée.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

L'ordre des départs et les résultats des épreuves seront établis et affichés sur le panneau d'affichage officiel situé au Parc fermé et de regroupement - PARKING LE FERRAGE à NANS LES PINS.

Le classement final provisoire sera affiché le samedi 27 juin 2026, au plus tard 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent.

Il sera établi :

- Un classement général toutes classes confondues
- Un classement par groupes
- Un classement par classes
- Un classement féminin

Ces classements donneront lieu à attribution de points « pilotes » et « copilotes » dans le cadre de la Coupe de France des Rallyes et du challenge de la Ligue du Sport Automobile Provence-Alpes Côte d'Azur 2026.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA VHC.

Aucune récompense en numéraires.

Il sera attribué :

- Une coupe aux 3 premiers du classement général
- Une coupe aux premiers de chaque groupe
- Une coupe aux premiers de chaque classe
- une coupe au premier équipage féminin
- 1 Trophée au 1^{er} du challenge « jeune pilote »

Les prix ne sont pas cumulables.

L'ensemble des équipages classés seront récompensés.

La remise des prix se déroulera sur le podium à l'arrivée finale du rallye le samedi 27 juin